

rangement entre cultivateurs et créanciers est maintenant en vigueur dans Ontario et à d'autres endroits du Dominion. A ma connaissance, elle fonctionne de façon fort satisfaisante et je parle tout spécialement de mon propre district. Elle met les cultivateurs en mesure de bénéficier de la loi de faillite. On a nommé des séquestres officiels pour aider le cultivateur à obtenir de leurs créanciers des arrangements réciproques pour la réduction des hypothèques, des dettes et arrêter un taux d'intérêt moins élevé. Cette mesure a donné d'excellents résultats dans les cas où le cultivateur est incapable d'acquitter ses dettes. Elle a eu des résultats satisfaisants par toute la province d'Ontario. J'ajouterais que les frais d'administration, pour ce qui est du débiteur, sont à la charge du Gouvernement.

En 1934, le Gouvernement a présenté la loi de la Banque du Canada, qui a commencé ses opérations cette année. Elle contrôlera la monnaie du Dominion et facilitera le commerce dans tout l'empire et les pays étrangers. Espérons que cette loi permettra aux nations de l'empire de commercer sur une base de change à parité. Je suis sûr qu'elle aura aussi pour résultat de rapprocher davantage les diverses parties de l'empire. J'espère que le jour n'est pas loin où le change sera stabilisé non seulement dans l'empire mais dans tout l'univers. Nous serons alors débarrassés des différences vexatoires du change et du paiement d'escompte et de primes.

Cette année, le Gouvernement a soumis la loi d'assurance-chômage. A mon avis, cette mesure est venue un peu tard. Elle devrait dater de dix ou quinze ans, car elle serait aujourd'hui solidement établie. Les honorables députés de l'extrême gauche l'ont fort mal accueillie, mais c'est un pas de fait dans la bonne voie, et elle est aussi complète que le Gouvernement a pu la concevoir dans le moment. Après que la loi aura été appliquée un an ou deux, on remédiera aux défauts que l'on pourra découvrir. Cette mesure s'appliquera à un grand nombre de citoyens, autant que le Gouvernement peut comprendre à l'heure actuelle.

Le ministère a créé une commission royale pour s'enquérir à fond des méthodes des grosses entreprises. Cette commission déposera, sous peu, son rapport sur lequel une loi sera basée. Comme l'application de cette mesure législative incombera en grande partie au prochain Gouvernement, il est essentiel, je crois, qu'il l'approuve entièrement. Depuis plusieurs années, le premier ministre (M. Bennett) surveille la tendance des événements. Il a pris soigneusement note de ce qui s'est produit durant la période de restauration après

[M. Anderson (Halton).]

la guerre, pendant l'époque d'une finance effrénée, alors que des coalitions sans nombre ont pris naissance. Il y a eu des changements multiples de 1921 à 1930. Le premier ministre est l'homme tout désigné pour diriger l'application de la loi qu'il a présentée. Cette question sera bientôt soumise au plus haut tribunal du Canada, celui des électeurs, et je ne doute pas qu'il rende un verdict favorable au premier ministre. Je suis absolument convaincu du bon sens des électeurs canadiens.

L'hon. R. B. HANSON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord féliciter le ministre des Finances (M. Rhodes) pour l'exposé budgétaire qu'il a présenté à cette Chambre la semaine dernière. Je veux le féliciter quant au contenu et quant à la forme de son discours sur le budget. C'est le quatrième budget que nous présente l'honorable député et je ne crois pas me tromper en disant que, d'après la conception que nous nous faisons des exposés budgétaires selon la coutume britannique, ceux qu'il a présentés sont des modèles que devront suivre les ministres des finances qui viendront après lui. Ce budget est un contraste frappant avec le budget Dunning de 1930. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a prétendu que c'était un budget trompe-l'œil. Je soutiens que si jamais il y eut un budget trompe-l'œil, ce fut le budget Dunning de 1930, budget que le peuple canadien a repoussé et jeté par la fenêtre. J'ai lu les journaux et j'ai pris connaissance des opinions exprimées sur ce budget par les autres organes, et j'ai remarqué que les commentaires sont presque unanimement favorables. Je crois qu'on pourrait l'appeler un budget de prospérité, car il marque d'une façon définitive le retour de notre pays aux conditions normales et la victoire de notre parti aux prochaines élections.

Je veux dire quelques mots de la maladie du premier ministre (M. Bennett). Nous sommes tous heureux d'apprendre que ce dernier revient rapidement à la santé, qu'il va quitter sa chambre dans un jour ou deux et qu'il va revenir ici avant la prorogation pour reprendre ses fonctions de chef du Gouvernement et du pays. Il va faire appel au peuple en temps et lieu. Je ne doute pas de la bonne foi qui animait le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) quand il exprimait ces jours derniers à la Chambre ses regrets et sa sollicitude pour la santé du premier ministre, mais je veux relever les rapports malicieux et mensongers qui ont été répandus sur la santé du premier ministre dans certains journaux par des gens qui